Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_054-DE

Date de convocation
03/04/2026

Date d'affichage
03/04/2026
Nombre de conseillers

En exercice : 19
Quorum : 10
Présents : 17
Absents avec procuration : 1
Absents : 0
Votants : 19

EXTRAIT DU REGISTRE n°26-054
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL – GUIPEL

Le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni le 10 avril 2026 à la salle André Michel en séance publique sous la présidence de M. Duclos D., Maire

Étaient présents : M. Duclos D., Mme Monlibert M., M. Leduc G., Mme Faure G., M. Cachereul P., Mme Porteu S., M. Serralta P., Mme Raffray L., Mme Mouchoux K., Mme Maleuvre D., M. Lemancel J., Mme Le Sciellour C., M. Aubert G., Mme Voiton C., M. Guichard B., Mme Joucan I. (à partir de la délibération n°26-42), M. Alméras L. et Mme Bonati Gilquin E.

Était absent excusé : M. Cario V.

Était absent : Mme Joucan I. (pour la délibération n°26-41)

Procurations : M. Cario V. à Mme Porteu S.

Formant la majorité des membres en exercice. M. Alméras A. est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°26-054 – Ressources humaines (4.4) – Création de postes d'animateurs vacataires au centre de loisirs pour les vacances de printemps et d'été 2026

Mme Porteu S. donne lecture du rapport suivant :

EXPOSÉ DES MOTIFS :

Pour le bon fonctionnement du centre de loisirs, la collectivité a recours à des agents vacataires. La grille de rémunération suivante a été approuvé par le conseil municipal en mai 2025 :

Statut / Activité	**Rémunération brute**
Stagiaire BAFA – journée de centre de loisirs de 10h	70 € brut par journée
Animateur diplômé – journée de centre de loisirs de 10h	105 € brut par journée
Stagiaire BAFA – journée avec nuitée	90 € brut par journée suivie d'une nuitée
Animateur diplômé – journée avec nuitée	125 € brut par journée suivie d'une nuitée

Il est proposé au conseil municipal de modifier la grille pour ajouter la possibilité d'effectuer des vacations à la demi-journée et d'autoriser le recrutement d'un vacataire stagiaire et d'un vacataire diplômé pendant les vacances de printemps et de trois animateurs vacataires sur les vacances d'été.

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 035-213501281-20260410-D_26_054-DE

Statut / Activité	**Rémunération brute**
Stagiaire BAFA – journée de centre de loisirs de 10h	70 € brut par journée
Stagiaire BAFE – demi-journée de centre de loisirs – 5h	35 € brut par demi-journée
Animateur diplômé – journée de centre de loisirs de 10h	105 € brut par journée
Animateur diplômé – demi-journée de centre de loisirs de 5h	52,50 € brut par journée
Stagiaire BAFA – journée avec nuitée	90 € brut par journée suivie d'une nuitée
Animateur diplômé – journée avec nuitée	125 € brut par journée suivie d'une nuitée

Les journées de préparation seront rémunérées au taux horaire correspondant à l'indice majorée 371 correspondant au SMIC.

VOTE :

Vu la délibération n°25-060 fixant la grille de rémunération des animateurs vacataires pour le centre de loisirs

Considérant qu'un ajustement de cette grille est nécessaire pour répondre à l'organisation du service centre de loisirs,

Considérant les fréquentations attendues sur les vacances de printemps et d'été,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

- **APPROUVE** la nouvelle grille de rémunération des animateurs vacataires telle que présentée ci-dessus ;
- **VALIDE** les recrutements de vacataires pour les vacances de printemps et d'été.

Pour extrait conforme :
Monsieur le Maire
Didier Duclos

Le secrétaire de séance
Loïc Alméras